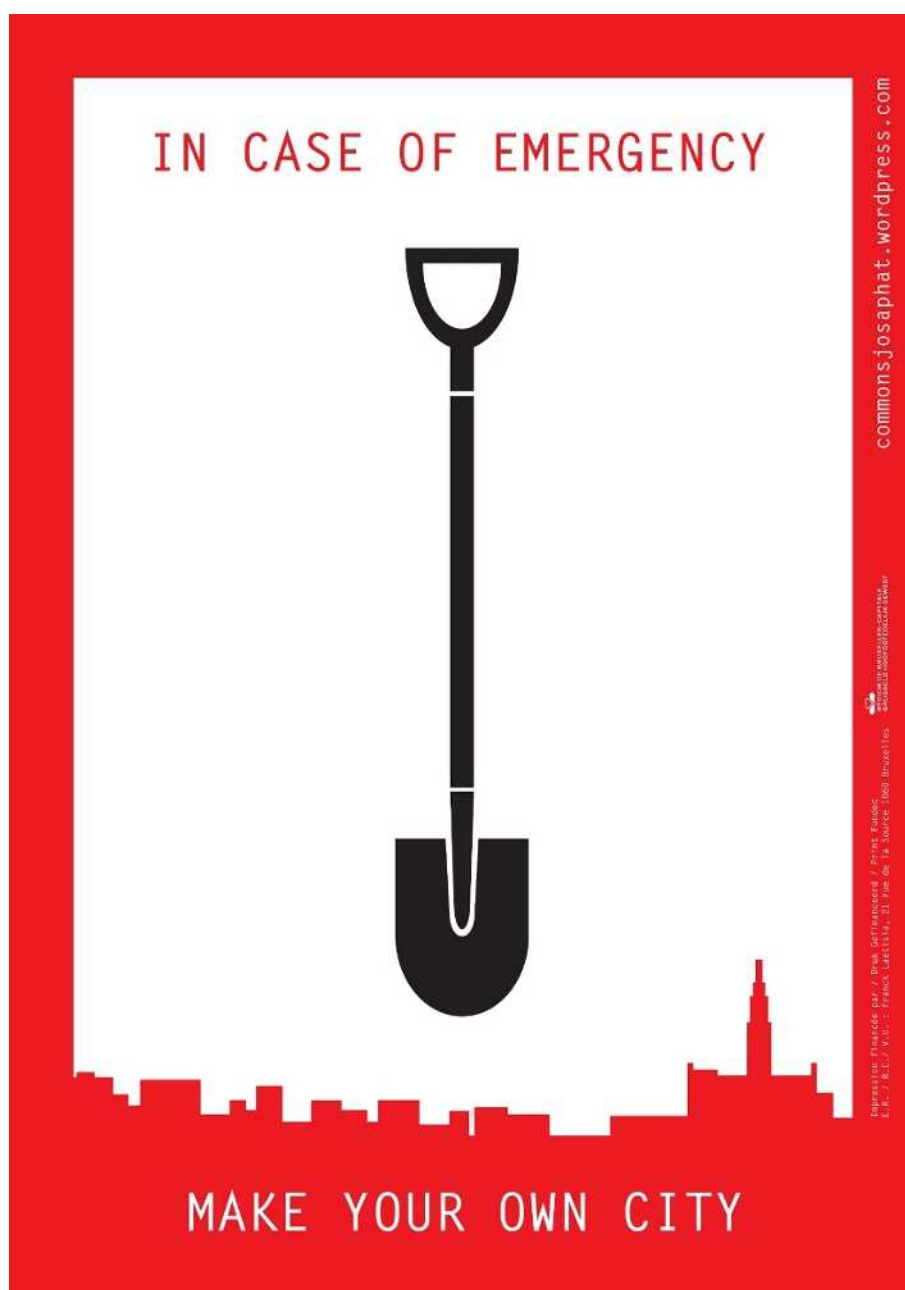


COMMONS JOSAPHAT

Un Appel à idées citoyen pour une utopie réaliste



*Cahier des charges d'un bien commun
pour l'affirmation d'un droit à la ville*

Table de matière

1	Introduction.....	3
2	Considérations générales et sens de l'Appel à idées.....	4
2.1	Un cahier des charges pour le développement de la friche Josaphat en bien commun et un débat politique sur les communs dans la ville.....	4
2.2	Un Appel à idées inclusif et coopératif.....	5
2.3	Le quartier Josaphat, un objet complexe et ouvert pour une utopie réaliste.....	5
3	Planning de l'Appel à idées.....	6
4	Règlement de la Phase 1 – L'émergence des idées.....	7
4.1	Qui peut participer ?.....	7
4.2	Attendus.....	7
4.3	Documents à remettre.....	8
4.4	Événements de clôture de la phase 1.....	8
5	Règlement de la Phase 2 – vers des propositions pour Josaphat en quartier commun	10
5.1	Qui participe ?.....	10
5.2	Attendus	10
5.3	Documents à remettre	10
5.4	Les critères de valorisation des propositions.....	10
6	Au delà de l'Appel à idées.....	13
7	Infos pratiques.....	14
7.1	Inscription permanente.....	14
7.2	Langues.....	14
7.3	Droit d'auteur	14
7.4	Clauses particulières.....	14
7.5	Des questions restantes ?.....	14
8	Annexes.....	15
8.1	Annexe 1 – programmation régionale.....	15
8.2	Annexe 2 – Regroupement thématique.....	16
8.3	Annexe 3 – Cartes.....	17

« Les biens communs ou commons en anglais couvrent une multitude de biens ou de ressources allant du plus tangible - ex: l'eau - au plus virtuel - ex: le logiciel libre -, en passant par le réseau de vélos partagés d'une ville. Ils sont caractérisés par une diversité de modes de production et de gestion relevant tantôt d'une communauté, tantôt des pouvoirs publics mais aussi de régimes hybrides. L'important est que les biens communs mobilisent une action collective qui émane d'une communauté ou de réseaux citoyens. Au travers des biens communs, les utilisateurs sont aussi codécideurs du mode de production et de gestion de ceux-ci. L'objectif qui sous-tend les biens communs est la soutenabilité écologique, sociale et économique. »¹

Pour une discussion sur ce thème voir le blog : <http://commonsjosaphat.wordpress.com>

1 Tine de Moor, Université d'Utrecht, professor "Institutions for Collective Action in Historical Perspective"

1 INTRODUCTION

A Schaerbeek, l'ancien site de la Gare Josaphat est une des dernières réserves foncières appartenant à la région de Bruxelles-Capitale. Elle s'étend sur 24 hectares, soit une superficie de plus de 32 terrains de football. Le gouvernement régional vient d'approuver un schéma de développement en première lecture qui trace le devenir de cette friche.

Commons Josaphat est une plateforme d'acteurs autonomes et libres de toute appartenance politique². Cette plateforme réunit des habitants, riverains ou citoyens militants et des associations autour de l'idée qu'il est possible de produire et de gérer notre ville en se fondant sur le concept des « communs ».

Concrètement, Commons Josaphat entend faire transiter la friche de la gare Josaphat du statut de bien public vers celui de bien commun. Dernière grande réserve en propriété publique, ce territoire se doit d'être exemplaire, de faire rupture avec une ville soumise aux flux financiers et aux valorisations foncières.

La plateforme lance donc un Appel à idées citoyen³ ouvert à tous. Il vise à mobiliser l'intelligence collective pour penser la ville comme un bien commun, dans toute sa complexité et parvenir ainsi à une série de scénarios concrets alimentant la réflexion des Bruxellois sur la ville qu'ils souhaitent.

L'Appel à Idées entend proposer à la ville, à ses habitants et aux pouvoirs publics des chemins concrets pour construire les biens communs, pour donner un pouvoir décisionnel à toutes les personnes qui ont un enjeu dans ce futur quartier : les citoyens du quartier, ceux qui y vivront, ceux qui s'y baladeront, ceux qui y travailleront, ceux qui regarderont sa construction du balcon de leur fenêtre, à tous les bruxellois, à tous les militants de la ville et au delà, en bref au plus grand nombre.

2 Commons Josaphat est issu d'une plate-forme de réflexion/action sur les communs (Festival des communs) qui a été initiée par des habitants et usagers de la ville en dehors de toute appartenance politique. Ces personnes sont rejointes par diverses organisations partenaires telles que : le Brusselse Raad voor Leefmilieu, Bruxelles Laïque, le Centre d'Ecologie Urbaine, City mine(d), les Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles, la Faculté d'Architecture de l'ULB (La Cambre-Horta), Inter-Environnement Bruxelles, Habitat et Rénovation, la Maison de la Rénovation, Potential Office Project, le Rassemblement bruxellois pour le Droit à l'Habitat, Les amis de la Terre, Samenlevingsopbouw Brussel etc. La liste des partenaires rejoignant cette plate-forme est en constante évolution. Les organisations qui souhaitent nous rejoindre, peuvent se manifester en écrivant à cette adresse : ideascommonsjosaphat@gmail.com

3 Cet Appel à idées citoyen est réalisé avec un soutien de la Région de Bruxelles-Capitale.

2 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET SENS DE L'APPEL À IDÉES

Depuis plusieurs décennies on assiste à un mouvement global et soutenu de captation, voire de destruction, de ce qui est commun dans une ville ou de ce qui devrait être géré en commun. Bruxelles ne fait pas exception.

La ville est d'abord le fruit de l'action d'un million d'individus, puis des pouvoirs publics et d'une série de plus gros d'investisseurs. Le produit de cette action donne un fruit, crée de la valeur. Cette valeur devrait être un bien commun, et pourtant, elle est captée quotidiennement par le capital au travers de la forme juridique de la propriété privée et de la spéculation et la privatisation des espaces publics.

Par ailleurs, partout dans la ville, des gens se rencontrent pour expérimenter de nouvelles formes de mise en commun. Des comités de bassins versant solidaire, des groupes d'achat collectif, des mouvements facilitant l'accès à la terre, des projets d'habitat groupé, des community land trusts, des crèches autogérées, des jardins collectifs, des quartiers durables, des SELs, des coopératives de production d'énergie se concrétisent.

Nous postulons que la valorisation foncière, le sol, l'eau, le végétal et tant d'autres communs peuvent appeler d'autres modes de gestion que ceux centrés sur le profit d'une minorité.

Gérer ces biens en commun suppose une série d'innovations technologiques, sociales et culturelles. Nous constatons que la démocratie représentative n'est pas un modèle suffisant pour gérer ces biens communs. L'Etat, dans sa confrontation au capital, n'est pas apte à préserver ou garantir la création de « communs ». Reste à créer de nouvelles formes de gouvernance pour rencontrer cet objectif.

La démocratie que nous connaissons est encore porteuse d'espaces pour l'innovation en matière de gestion collective et partagée. Il importe d'occuper ces espaces afin de renforcer cette démocratie. Cet Appel à idées doit être vu comme un moment parmi de multiples expérimentations possibles.

2.1 Un cahier des charges pour le développement de la friche Josaphat en bien commun et un débat politique sur les communs dans la ville

La friche Josaphat est une des dernières propriétés publiques de la Région. A ce titre, tout citoyen est concerné par son devenir et doit pouvoir émettre un avis.

Cet Appel à idées vise à constituer un réservoir d'idées qui pourra servir pour la friche Josaphat. Il aboutira à la constitution d'un cahier des charges alternatif qui sera présenté au grand public ainsi qu'au pouvoir exécutif en janvier 2015. Commons Josaphat continuera donc à donner de la voix à cette alternative dans la suite de l'évolution du quartier Josaphat.

L'Appel à idées vise à placer dans l'espace public un débat sur l'action collective, les biens communs et le droit à la ville. C'est pourquoi il est lancé en pleine campagne électorale. Commons Josaphat animera un débat public en proposant aux candidats de se situer par rapport aux biens communs dans la ville en général et plus spécifiquement sur le développement de la friche suivant les inspirations des biens communs.

Tout au long de l'Appel à idées, des espaces d'échange et d'apprentissage seront mis en place

(ateliers, conférences, etc.). Ils concrétiseront le principe selon lequel l'implication des citoyens dans un débat sur le futur de nos villes fait partie de l'éducation populaire et permanente.

2.2 Un Appel à idées inclusif et coopératif

L'Appel à idées s'adresse à tous, les architectes et professionnels de l'urbain bien sûr, mais aussi à tous les citoyens de la ville et d'ailleurs et à leurs multiples compétences. Par définition, cet appel doit démontrer notre capacité à éviter l'exclusion des plus fragiles d'entre nous. Nous appelons donc à ce que les équipes soient les plus diversifiées possible.

Si les Appels à idées traditionnels sont de type « compétitifs », mettant en opposition des équipes professionnelles, cet Appel-ci se veut au contraire « coopératif ». Certes il s'agit de renforcer les singularités des manières de voir, mais il s'agira tout autant de renforcer la complémentarité et le dialogue entre ces idées.

C'est la mise en débat de ces idées au sein de la société civile et avec un jury d'experts internationaux qui doit constituer le mobile de la remise des idées. Dans cet objectif, l'Appel se déroulera en deux phases. La première phase visera l'émergence du plus grand nombre d'idées possibles. La seconde phase visera leur élaboration en propositions concrètes en s'appuyant sur l'approfondissement et sur les complémentarités entre approches.

2.3 Le quartier Josaphat, un objet complexe et ouvert pour une utopie réaliste

Penser une friche d'une taille équivalente à 32 terrains de foot est une tâche ardue. Quelle que soit l'orientation prise, il s'agira toujours d'un choix qui s'appuie sur une série d'hypothèses. L'Appel à idées vise à s'appuyer sur l'intelligence collective pour apprivoiser la complexité du développement d'un tel quartier. Il s'agira d'imaginer un quartier comprenant près de 2000 logements, des espaces publics, des voiries, des espaces verts, des commerces, des écoles, des espaces de production, tout cela géré en respectant que ces éléments soient communs.

Par ailleurs, la friche n'est pas une île. D'une part, elle s'intègre dans le tissu urbain des quartiers avoisinants qu'elle doit enrichir. D'autre part, par sa taille et son implantation, le site Josaphat permet de rencontrer certains des défis auxquels le territoire de la région de Bruxelles-Capitale doit faire face (démographique, environnemental, dans le travail, concernant la mobilité,...). L'Appel à idées pourra aussi démontrer que les biens communs sont capables de produire des réponses en termes d'intérêt général. Il est donc crucial que les propositions sur ce territoire soient à la hauteur de ces défis régionaux.

Enfin, la friche participe à des enjeux sociétaux et environnementaux qui dépassent son périmètre et qu'elle va nécessairement contribuer à faire évoluer.

Vu cette complexité, les idées et les propositions ne doivent pas embrasser la totalité du développement du quartier. Aucune proposition n'épuisera à elle seule cette complexité. C'est le dialogue entre des propositions nécessairement partielles qui fera la richesse de la conception finale du quartier. L'Appel à idées doit d'abord produire les prises qui permettront de concevoir la transformation de cet espace en un quartier de bien commun.

3 PLANNING DE L'APPEL À IDÉES

Lancement de l'Appel à Idées

- Conférence de lancement & conférence de presse : jeudi 24 avril 2014 à 18h au Zagloba Café – Avenue Gustave Latinis 237 à 1030 Schaerbeek
- Débat politique : mai 2014

Phase 1 – Émergence des idées : de mai à juin 2014

- Constitution des équipes et inscription
- Soutien à la constitution des équipes par Commons Josaphat (CJ)
- Programmation des ateliers, des débats
- Découverte de la friche

Date de remise des idées : mercredi 18 juin

EXPO 1 : Le Grand Bazar et Débat régional sur le programme et assemblage :

Jeudi 26 au dimanche 29 Juin

- exposition publique des idées de la phase 1
- débats autour des idées proposées
- assemblage d'équipes en fonction des complémentarités

Phase 2 – Vers des propositions pour Josaphat en quartier commun : de juillet à fin octobre 2014

Constitution des équipes et inscription

- travail des équipes
- les ateliers, les débats, les activités de CJ se poursuivent

Remise des travaux : vendredi 7 novembre

EXPO 2 : 19 ou 26 novembre (exposition officielle ouverte à la ville)

JURY PUBLIC le 26 novembre : à déterminer

Les porteurs de propositions entreront en débat avec les membres du jury.

4 RÈGLEMENT DE LA PHASE 1 – L'ÉMERGENCE DES IDÉES

4.1 Qui peut participer ?

Étant donné la diversité des enjeux relatifs au redéploiement d'une telle friche, l'Appel à idées s'adresse volontairement au plus large public possible. Il s'adresse donc à tout citoyen intéressé à amener une contribution sur le sujet des biens communs en relation avec la friche.

Citoyens de tous bords, de toutes formations, de toutes origines et tous âges ; riverains, personnes en attente de logements sociaux, architectes, sociologues, collectifs d'habitants, associations, comités de quartier, urbanistes, écoliers, designers, économistes, anthropologues, sans papiers, artistes, ... tous sont appelés à s'interroger sur le devenir de la friche.

Toute collaboration transdisciplinaire ou rassemblant diverses parties prenantes (experts et citoyens, par exemple) ainsi qu'une diversité culturelle ou générationnelle est fortement encouragée.

Il est également possible pour des équipes se situant en dehors du territoire régional voire du territoire belge de participer à l'Appel à idées, pour autant que les langues utilisées soient le français, le néerlandais ou l'anglais.

4.2 Attendus

Dans cette phase, il s'agit ici de rendre visible la multitude des possibles sur le thème des biens communs mis en relation avec la friche Josaphat.

Nous pensons qu'imaginer une autre façon de faire et de vivre la ville en bien commun mérite d'ouvrir la réflexion à toutes les dimensions de la vie urbaine. Afin de permettre à chacun de répondre dans la mesure de ses moyens et de ses intérêts, nous avons choisi d'ouvrir le questionnement au-delà de la commande urbanistique ou architecturale et de laisser les propositions ouvertes.

Les idées remises peuvent donc être d'ordre pratique, d'ordre conceptuel, ou combiner ces deux approches. Elles peuvent être balbutiantes ou parfaitement abouties. Elles peuvent se placer à toutes les échelles : approfondir la petite échelle (un logement, un espace public, un potager, un mode de création d'énergie verte, un système de perméabilisation des sols...) ou embrasser la friche dans son ensemble (un schéma de développement, une trame verte, un montage financier ou juridique). Les idées peuvent encore travailler l'insertion de la friche dans le voisinage immédiat ou dans le grand territoire de la région⁴.

Seule contrainte, les idées émises devront proposer des modalités de gestion qui respectent les inspirations des biens communs.⁵ Ex. : intégration de toutes les parties prenantes dans les décisions ; affectation concertée des bénéficiaires ; formes de propriété proposée pour l'objet considéré ; système de sanctions légitimes, graduées et validées démocratiquement ; décisions

4 Une proposition de regroupement thématique est reprise en annexe 2. Il n'est pas obligatoire de suivre ce regroupement, cette proposition est placée à titre indicatif et aux fins de montrer la multiplicité des approches possibles.

5 Vous trouverez en annexe des références plus approfondies sur les biens communs.

prises au plus petit niveau de délégation nécessaire...

4.3 Documents à remettre

La présentation peut prendre toutes les formes imaginables : texte, dessin, plan, maquette, diaporama, livre, vidéos...

Pour l'exposition, le format du support de la présentation doit être inférieur ou égal à :

- la surface de 1 m² (équivalent à un A0 - 841*1189 mm) ;
- le volume de 1 m³ ;
- la durée de 5 minutes pour les productions vidéo.

La présentation devra également être envoyée (ou documentée) sous format digital.

Chaque projet doit être présenté avec un titre, accompagné par le nom de l'équipe qui le présente ainsi que les coordonnées d'une personne de contact.

Il est par ailleurs demandé d'accompagner chaque proposition par un résumé de l'idée sur une page A4.

4.4 Événements de clôture de la phase 1

4.4.1 Le grand Bazar

A l'issue de cette étape, toutes les idées seront exposées dans le Grand Bazar. Cette exposition permettra de susciter les télescopages d'idées, les dissensus et le débat, les désirs de rencontres, d'échanges et de nouveaux assemblages.

4.4.2 L'assemblage

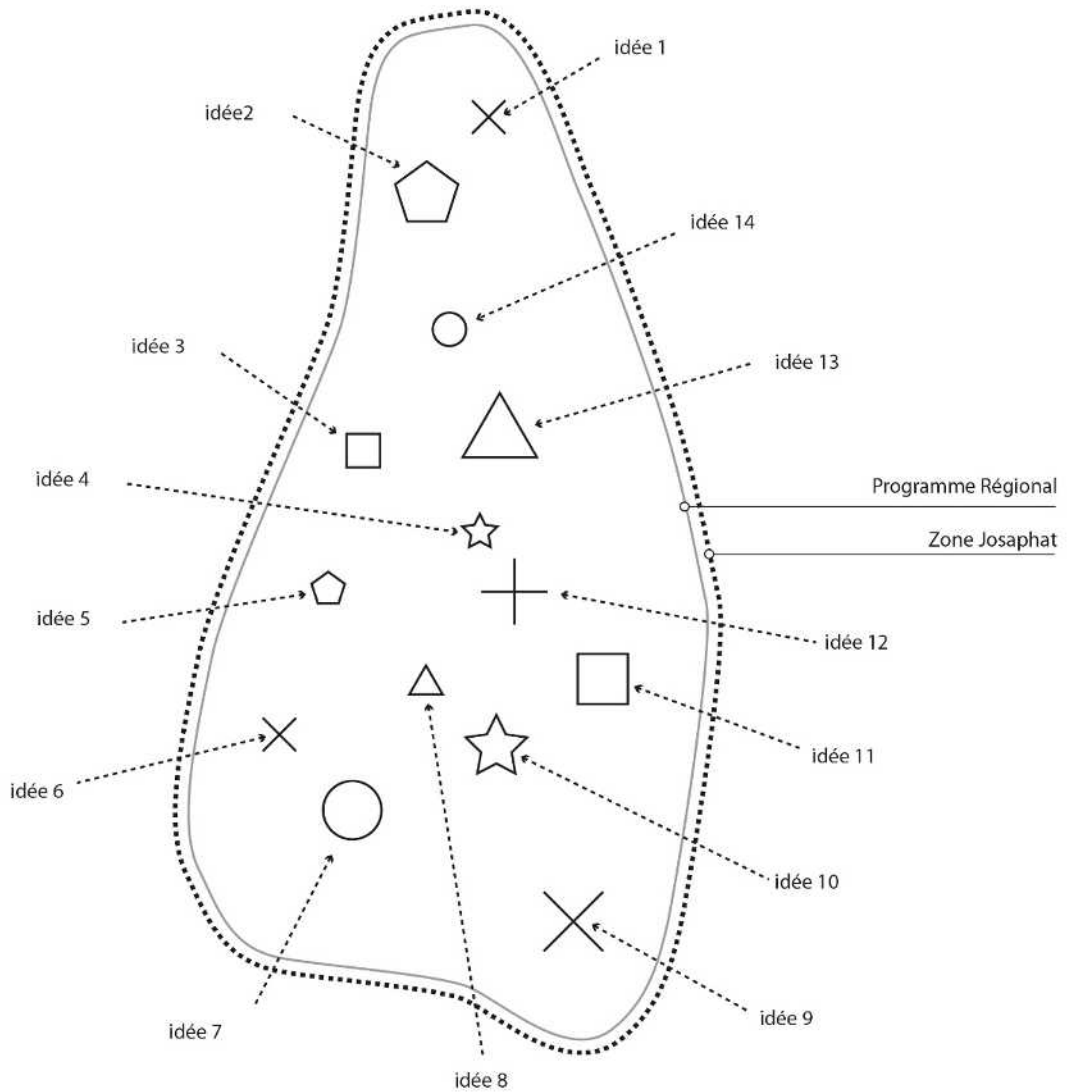
Outre la démonstration de la diversité des développements possibles de la friche, la première phase doit permettre des recompositions d'équipes en fonction de complémentarités, de nécessités de recherche, de renforcement de singularités ou d'affinités.

Le Comité d'organisation de l'appel à idée appuyé par des experts, analysera toutes les idées remises et proposera des recompositions d'équipes, de nouveaux assemblages. Bien conscient de la difficulté d'organisation de tels rassemblements, il sera loisible aux porteurs d'une seule idée de la développer de façon isolée dans la phase 2.

4.4.3 Atelier sur le programme régional

Un temps d'atelier sur le programme proposé par le gouvernement aura lieu. Il aboutira peut-être à un programme final, différent ou non du programme gouvernemental. L'important est que cet atelier apportera une analyse critique du programme régional que chaque équipe pourra consulter et sur laquelle elle pourra s'appuyer pour justifier sa proposition.

PHASE 1
ensemble des réponses



Domaines de réponses :

△ Environnement habité

+ Finances et Economie

◓ Culture et Education

☆ Outils et Technologies

× Mémoire et vie de la communauté

□ Santé physique et mentale

○ Relation avec le non-humain

5 RÈGLEMENT DE LA PHASE 2 – VERS DES PROPOSITIONS POUR JOSAPHAT EN QUARTIER COMMUN

5.1 Qui participe ?

Une équipe qui a introduit une idée dans la phase 1 n'est pas obligée de la poursuivre dans la phase 2. Inversement, des personnes ou groupes de personnes qui n'auront pas introduit d'idées en phase 1 peuvent proposer des idées dans la phase 2, seuls ou dans une recombinaison avec d'autres personnes ou équipes.

Chaque équipe se lançant dans la seconde phase devra nommer un représentant qui se chargera d'entretenir la communication avec le comité d'organisation de l'Appel à idées. Chaque équipe ne pourra présenter qu'une seule proposition.

5.2 Attendus

Dans cette deuxième phase, les idées doivent parvenir à des propositions les plus abouties possibles. Cette phase doit produire une série de propositions crédibles pour redéployer une friche dans la perspective de la construction d'une ville en bien commun.

Il est donc demandé que chaque idée se développe dans les sens suivants :

- Elles se connectent avec d'autres idées. Ex : « le schéma de développement intègre la proposition des riverains de faire un potager collectif » ;
- Elles se déclinent sur d'autres échelles que l'échelle de départ. Ex. « Une maison en auto-construction parvient à faire un proposition pour un îlot » ;
- Elles affinent la spécificité dont elles sont porteuses ;
- Elles progressent vers une réponse au programme de la région et justifient pourquoi elles s'en écartent, le cas échéant.

5.3 Documents à remettre

Dans la phase 2, le format de présentation des propositions est imposé et limité à :

- Une ou deux planches A0 (841*1189 mm) ;
- Ces A0 doivent contenir tous les textes, schémas, dessins, photos, plans, etc nécessaires à la bonne compréhension de la proposition.

La proposition devra être remise avec tous les documents en format digital.

Chaque projet doit être présenté avec un titre exposé sur les planches et sur le format digital, accompagné par le nom de l'équipe qui le présente et ses composantes.

5.4 Les critères de valorisation des propositions

Un Jury se prononcera sur les qualités et défauts des différentes propositions. Ceci étant, vu la nature de cet Appel à idées, il ne s'agit pas d'un concours où le jury choisira un lauréat.

Il analysera les propositions en profondeur au regard des critères suivants :

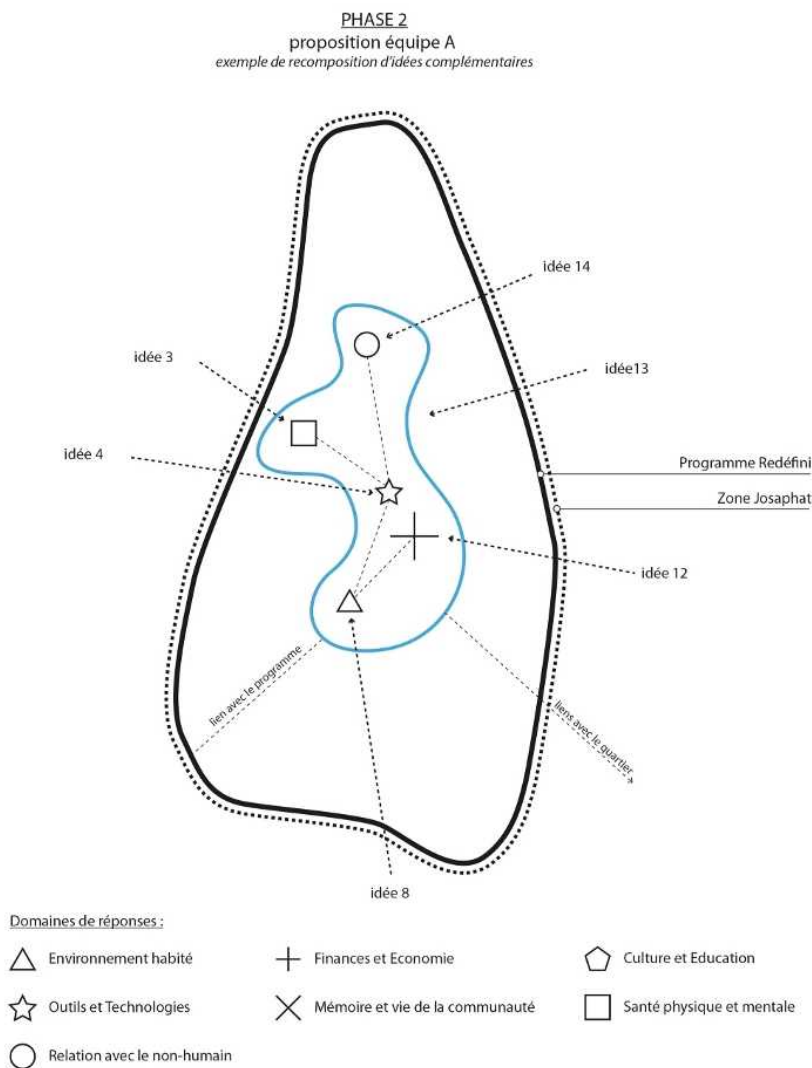
- Finesse du traitement de la question des biens communs en ville et de la ville comme bien commun ;
- Finesse de la proposition architecturale et urbanistique, si pertinent ;
- Capacité mobilisatrice de la proposition autour de la friche et au-delà ;
- Potentialité de la proposition en termes de redistribution de l'accès aux richesses de la ville pour les plus fragiles ;
- Cohérence entre concept, objet étudié et proposition de gouvernance.

Ce Jury sera composé d'experts internationaux qui seront à confirmer à la fin de la phase un.

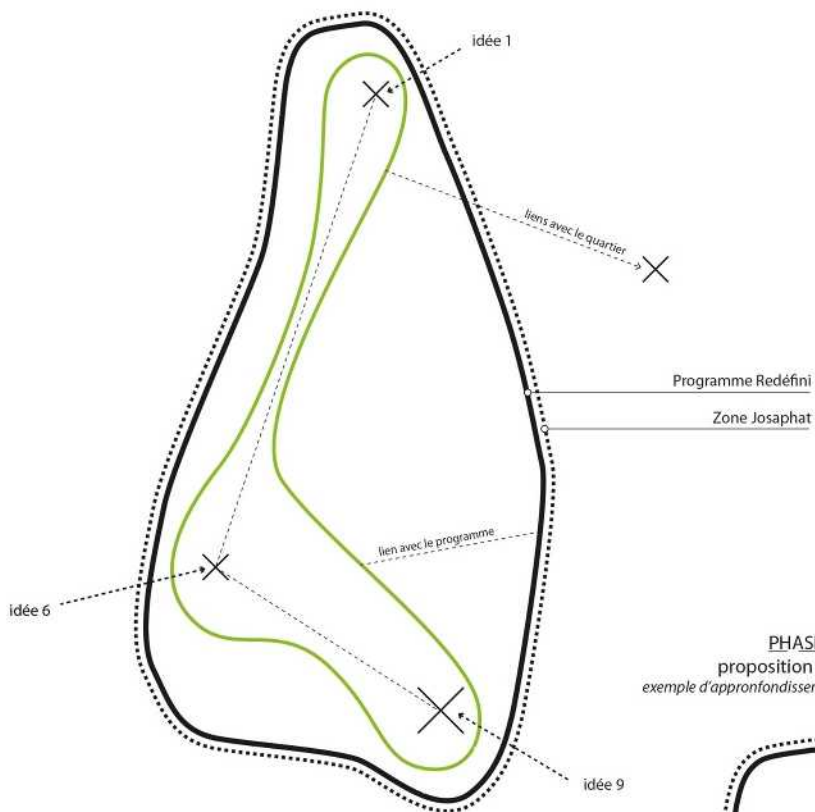
Le Jury se réunira en fin de phase 2. Il s'engage à analyser les propositions en profondeur.

Le Jury participera à un débat d'interpellation publique des auteurs de propositions. Ce débat visera à enrichir les proposant et à permettre au grand public bruxellois d'ouvrir son imaginaire par rapport aux possibles devenirs de la friche et plus largement.

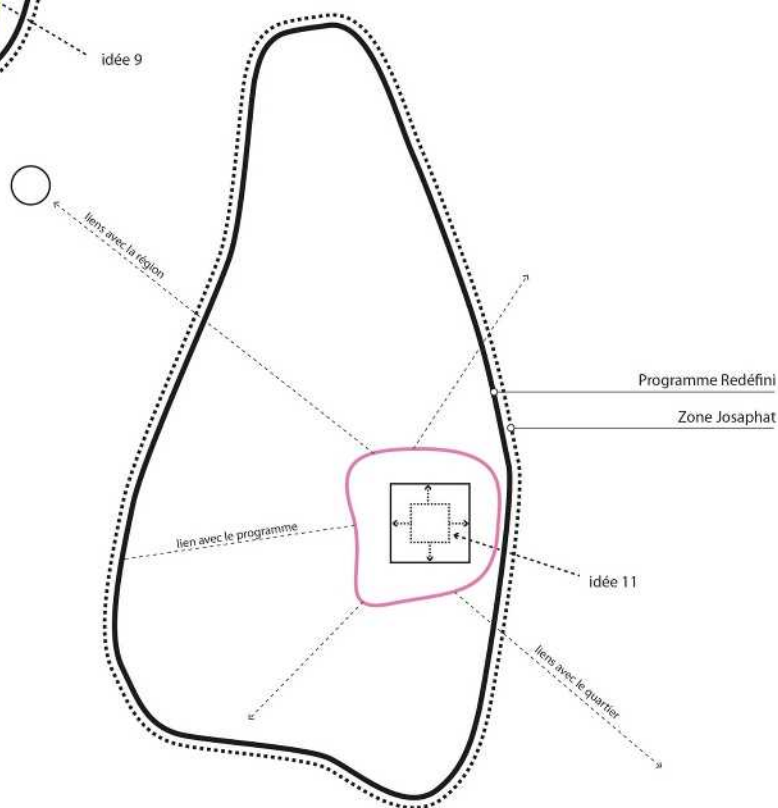
Sur cette base, la coordination de l'Appel à idées organisera un retour vers les porteurs des propositions.



PHASE 2
proposition équipe B
exemple de mise en lien d'idées similaires



PHASE 2
proposition équipe E
exemple d'approfondissement de l'idée de départ



Domaines de réponses:

- | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| △ Environnement habité | + Finances et Economie | ◡ Culture et Education |
| ☆ Outils et Technologies | × Mémoire et vie de la communauté | □ Santé physique et mentale |
| ○ Relation avec le non-humain | | |

6 AU DELÀ DE L'APPEL À IDÉES

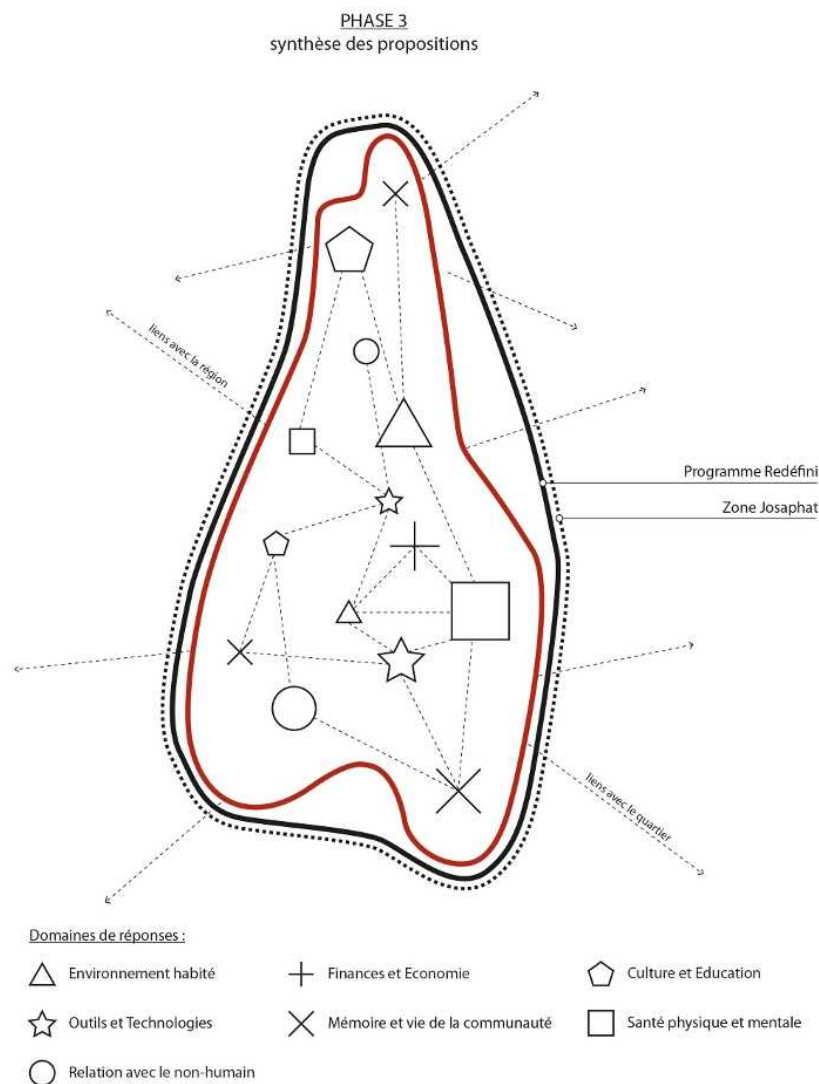
L'ensemble du matériel et les débats avec le jury formera une base pour la formulation d'un projet pour le site de Josaphat. Ce projet pourra donner lieu à un schéma de développement alternatif qui s'articulerait autour de l'idée des biens communs dans la ville et de la ville comme bien commun.

Ce travail pourra se généraliser à un cahier des charges « type » des biens communs dans la ville.

Ces produits seront remis aux décideurs, aux acteurs publics liés au développement urbain et aux citoyens avec l'explication du processus qui a permis l'émergence de ce nouveau projet.

Commons Josaphat s'engage à suivre les résultats de l'Appel à idées et à relayer les actions qui en naîtront auprès des pouvoirs publics et auprès des habitants de la ville sur deux niveaux :

- faire évoluer le projet officiel dans une direction qui intègre plus largement les biens communs dans le projet ;
- faire évoluer les Communs dans la vie publique bruxelloise, dans les projets urbanistiques en général et auprès des habitants de cette ville.



7 INFOS PRATIQUES

7.1 *Inscription permanente*

7.1.1 *Inscription Phase 1*

Toute personne ou équipe souhaitant entrer dans le processus de l'Appel doit s'inscrire jusqu'au plus tard le 15 juin.

Tous les documents doivent parvenir aux organisateurs pour le mercredi 18 juin 2014.

7.1.2 *Inscription Phase 2*

Toutes les équipes qui s'engagent doivent s'inscrire et faire parvenir tous les documents aux organisateurs au plus tard le vendredi 7 novembre 2014.

7.1.3 *Adresse d'inscription*

Pour les deux phases, les inscriptions se font par mail : ideascommonsjosaphat@gmail.com

7.2 *Langues*

Les documents présentés peuvent être rédigés en français, néerlandais ou en anglais.

7.3 *Droit d'auteur*

Les auteurs participant à cet Appel à idées conservent tous leurs droits, mais acceptent que leur travail soit diffusé sous une licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale v4.0. Ce qui permet au collectif Commons Josaphat, ainsi que toute autre personne physique ou morale de faire usage de ce travail en tout ou en partie, dans sa forme originale ou modifiée, en citant leur(s) auteur(s), dans le cadre d'une utilisation non commerciale. Toute autre utilisation reste du ressort habituel du droit d'auteur belge.

7.4 *Clauses particulières*

Toutes les informations données par le comité organisateur aux participants dans le cadre de l'Appel à idées doivent être traitées de manière confidentielle et ne pas être utilisées à d'autres fins que l'Appel à idées lui-même.

Cet Appel à idées ne donnera pas lieu à un contrat de réalisation.

7.5 *Des questions restantes ?*

Contactez-nous : ideascommonsjosaphat@gmail.com

8 ANNEXES

Toutes les annexes sont également téléchargeables sur le site :

<http://commonsjosaphat.wordpress.com>

Vous y trouverez également des références en lien avec les « commons », ainsi que le projet régional.

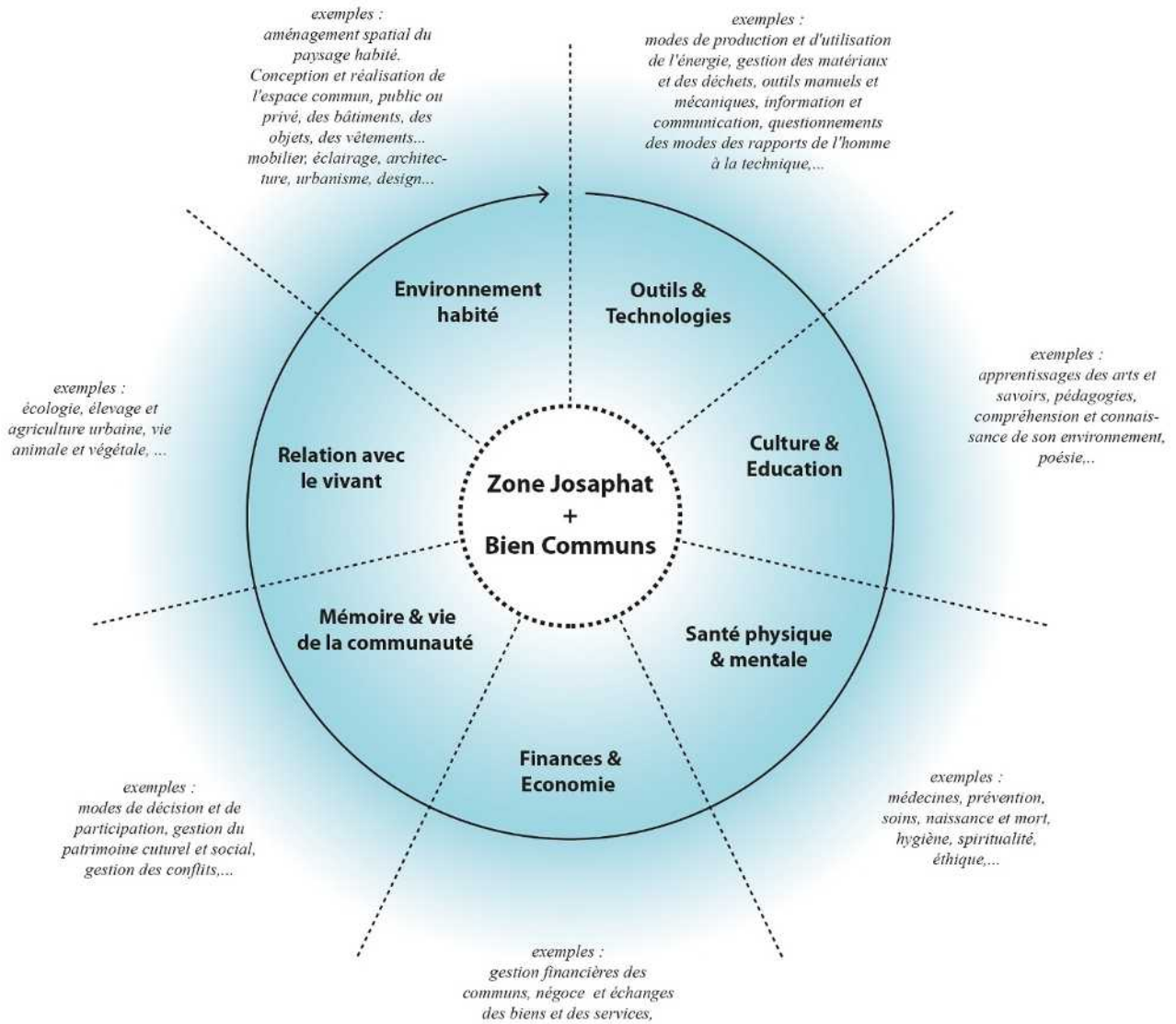
8.1 Annexe 1 – programmation régionale

Un programme a été approuvé par le gouvernement bruxellois fin mars 2014 prévoyant environ 1800 logements, 2 écoles, 2 crèches, une salle de sport, des commerces de proximité, des bureaux, des entreprises et un hôtel. Il est sensé être celui qui répond le mieux aux défis posés à la friche pour répondre à des enjeux qui se posent au niveau du territoire régional. Il ne constitue pas pour autant la seule réponse à ces enjeux. Les proposant peuvent s'écarter du programme régional, mais il leur est alors demandé de préciser à quels défis du grand territoire répond leur proposition.

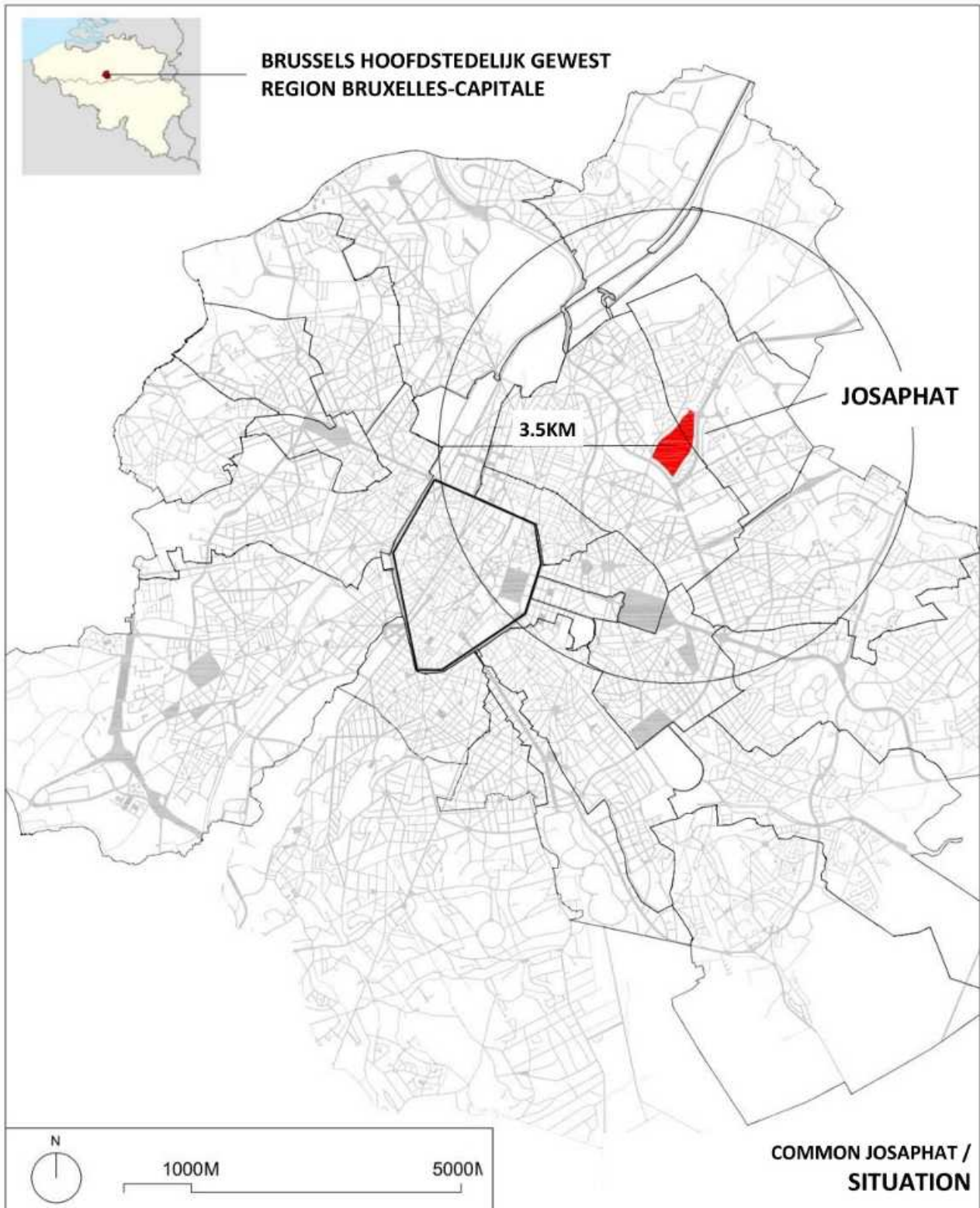
Afin que le débat puisse également porter sur le programme lui-même et sur les enjeux qu'il doit rencontrer, Commons Josaphat organisera un atelier spécifique ouvert à tous en fin de phase 1 (voir déroulement). Cet atelier aura pour fonction d'apporter des éléments critiques à ce programme régional, entre autres en s'appuyant sur les idées proposées dans la phase 1. Ce débat devra permettre aux différentes équipes de mieux comprendre les enjeux propres à ce terrain et leurs critiques et de pouvoir les intégrer dans leur réflexion.

8.2 Annexe 2 – Regroupement thématique

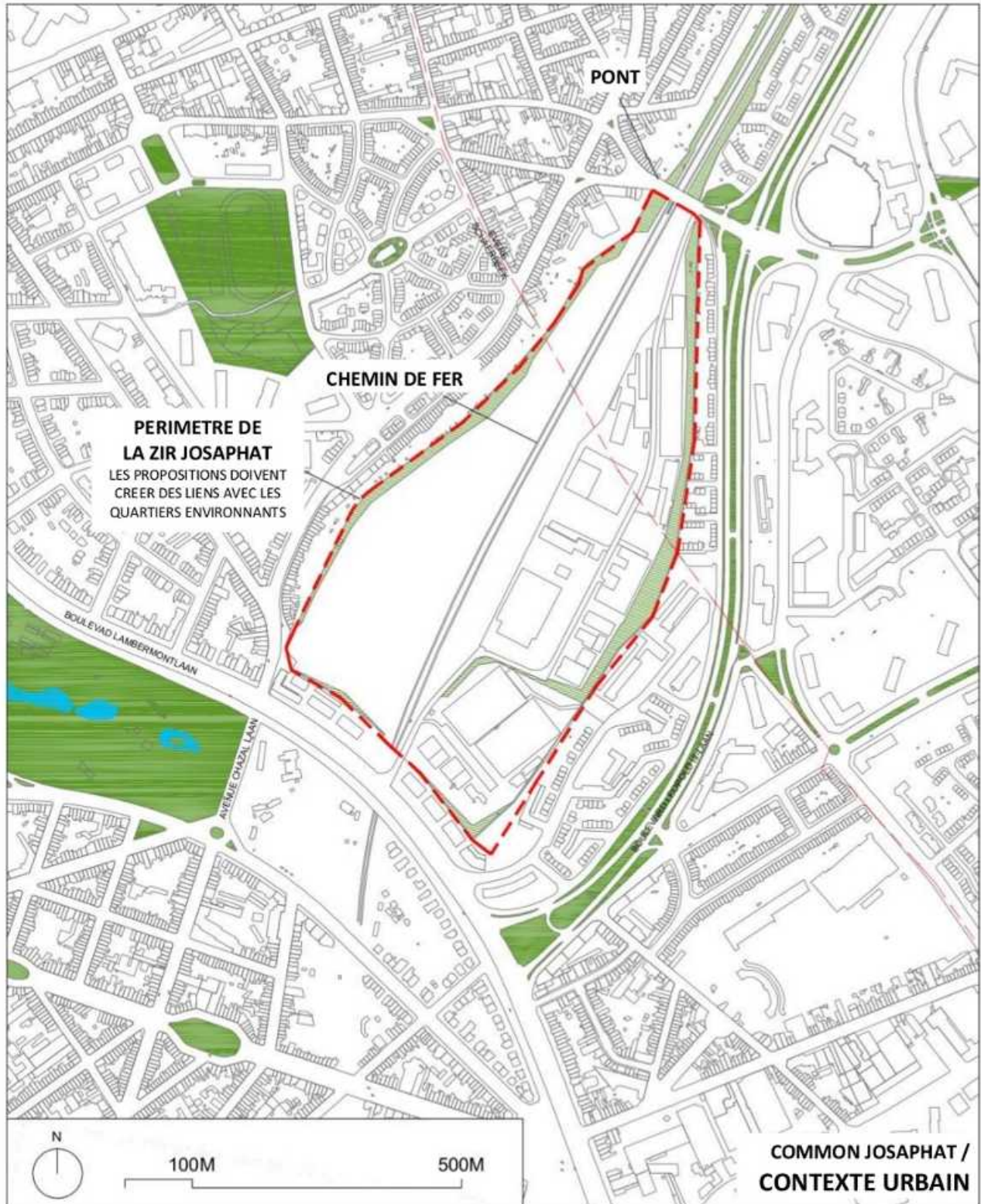
DOMAINES DE REPONSE



8.3 Annexe 3 – Cartes



Source fond de plan : Urbis



Source fond de plan : Urbis

